

XI – Approbation de la modification des statuts du Pech Bleu

Considérant que la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres des Communes Occitanes (SEM PFO) a proposé d'élargir ses services par la création d'un crématorium animalier et par l'extension de ses activités d'aide pour les familles en deuil, ainsi que d'accroître sa capacité d'investissement dans des activités liées aux services funéraires, y compris la crémation d'animaux ;

Considérant que cette modification de l'objet social de la SEM PFO nécessite l'approbation de la commune en tant qu'actionnaire, conformément à l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, Décide :

D'approuver la modification des statuts de la SEM PFO telle que présentée, incluant la création d'un crématorium animalier et l'élargissement des services proposés par la société.

D'approuver le projet de statuts modifiés de la SEM PFO annexé à la présente délibération.

XII – Rectification matérielle sur le CA de la commune 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 7 mars 2024 adoptant le Compte Administratif 2023 de la commune est erronée.

En effet, suite aux remarques du SGC Biterrois sur des erreurs matérielles, il convient de reporter :

- en section d'investissement : 1 747 610,84 € conformément au Compte de Gestion et non 1 747 610,18 €, soit une différence de 0,67 € à rajouter.

- en section de fonctionnement : 902 701,58 € conformément au Compte de Gestion et non 902 701,09 €, soit une différence de 0,49 € à rajouter.

Il conviendra de prendre une décision modificative pour ajuster les deux sections.

L'affectation du résultat à l'article 1068 reste inchangée pour un montant de 759 923,00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette rectification.

XIII – Modification des tarifs du restaurant scolaire

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres).

Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

La commune a négocié par appel d'offres (MAPA) et la société API Restauration a été retenue par la commission d'ouverture des plis et après analyse des offres.

Les tarifs appliqués étant en baisse par rapport aux tarifs actuels, il a semblé opportun de répercuter cette baisse sur le prix du repas réglé par les familles.

Vu la délibération n° 0033/2023 du 8 juin 2023 fixant les tarifs actuels du restaurant scolaire et de la garderie des vacances,

Les tarifs de ces services seront actualisés à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Restaurant scolaire	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	
		3/7 ans	7 ans +
Repas journalier	4,50 €	4,30 €	4,40 €
Repas 4 jours de la semaine (si un jour de la semaine est férié, le tarif appliqué est celui du repas journalier)	16,50 €	15,80 €	16,10 €
Repas inscrit hors délai	10,00 €	10,00 €	
Prestation panier repas fourni dans la cadre d'un PAI	2,00 €	2,00 €	
Garderie périscolaire			
Journée (matin et soir ou matin ou soir)	2,50	2,50	

Semaine (4 jours, matin et soir ou matin ou soir)	10,00 €	10,00 €	
Garderie des vacances			
Journée sans repas	6,10 €	6,10 €	
Journée avec repas	10,60 €	10,40 €	10,50 €

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

XIV – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'établissement BTP CFA Aude à Lézignan-Corbières qui accueille deux jeunes administrés de la commune, poursuivant une formation dans un métier du BTP.

Afin de participer activement à cette mission de formation, cet établissement sollicite une aide financière afin d'améliorer les conditions d'accueil des apprentis (25 € par apprenti).

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Approuve l'aide financière de 50 € à apporter à l'établissement BTP CFA de Lézignan-Corbières, pour améliorer l'accueil des apprentis au sein de l'établissement.

XV – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (RD 162) et convention d'entretien du domaine public avec le Département de l'Hérault.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a décidé l'aménagement de sécurité en entrée de village - PR 3+700 à 4+300 – qui consiste en la réfection de la couche de roulement de la chaussée de la RD 162, de la mise aux normes d'un arrêt de bus et de la mise en place de chicanes.

Parallèlement à cette intervention, la Commune envisage la réalisation en agglomération d'aménagements de sécurité en la création d'un plateau traversant.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, les parties ont convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération Maureilhan – RD 162- PR 3+700 à 4+300, aménagements de sécurité en traversée de village, serait réalisée par le Département de l'Hérault, qui agira en tant que Maître d'Ouvrage désigné de l'opération.

De plus dans le cadre de ces travaux, une convention sera établie également afin de déterminer les obligations mises à la charge de la commune en matière d'entretien des dépendances de la chaussée.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve la signature de ces conventions.

XVI – Questions diverses

- Point sur les travaux :
 - Avancement sur les travaux de construction du restaurant scolaire
 - Les travaux d'enfouissement des réseaux débiteront le 27 mai rue Jules Ferry (elle sera barrée au niveau du feu (Guigues) jusqu'à l'entrée de l'avenue du stade
 - le déplacement du compteur pour alimenter le portail du cimetière a été effectué mais ce n'est pas terminé
 - les travaux de la rue Paul Riquet par la Domitienne sont retardé au mois de juillet 2024.
- Elections européennes le 9 juin 2024 (8 h – 18 h)
- La DGFIP a transmis son rapport de qualité comptable. L'indice de performance est très bon (88%) et la trésorerie est solide
- Le bureau de poste de Maureilhan sera fermé du 15 juillet au 3 août 2024.
- Fête des écoles : le mardi 25 juin à la salle polyvalente pour l'école maternelle
le vendredi 28 juin à 19 h pour l'école élémentaire
- 1 poste à la Domitienne : chargé de mission système d'information géographique en alternance (contrat d'apprentissage)

- Réunion publique : vendredi 24 juin 2024 à 18 h 30 à la salle polyvalente
- Le terrain de Bastida à l'entrée de la commune va être certainement acheté par Jérôme Bouisson et Tony Lessonini. Ils ont été reçu en mairie, leur projet consistant à monter une carrosserie et vente de carrelage. Monsieur le Maire leur a bien expliqué que cette zone est destinée aux commerces (tels boulangerie, restaurant.... ou commerces de services (bureaux....), compatibles avec la zone pavillonnaire. Ils auraient pour projet également une station de lavage (non compatible notamment en raison des nuisances sonores) à suivre.
- Le plan Vigipirate urgence Attentat est toujours en vigueur.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Président et de Benoît Lafage de l'ASMM XV et les remercie de leur contribution à l'essor du club.
- La région Occitanie ne subventionnera pas le projet de requalification du rond-point de l'entrée de Ville
- Parution de l'annonce de recherche de médecins dans la revue des JMG (après signature du devis)
- Réponse de Dominique FAURE, Ministre délégué aux collectivités territoriales sur les zones ZRR
- Les offres pour la consultation pour la pose de photovoltaïque à la salle polyvalente sont à faire parvenir avant le 24 mai 12 h
- les offres pour la consultation de l'aménagement de la voirie des rue Jules Ferry et des Soeurs sont à faire parvenir avant le 14 juin 2024
- Le cabinet d'études qui est venu présenter la gestion des bio déchets à la Domitienne propose une visite des installations à Cessenon-sur-Orb le 28 mai à 18 h 15
- Bilan jumelage : :
 - un loto sera organisé en vision avec le CMJ et les administrés souhaitant y participer
 - camp d'ados comme les années précédentes
 - olympiades
- la fête s'est bien déroulée, pas d'incidents à déplorer
- pas de commission de sécurité pour la fêria. Il faut se conformer au cahier des charges de 2022. La sous-préfecture est avertie. Une visite se tiendra avant la fêria avec les deux associations, élus et police municipale.
- Odile Rénier informe l'assemblée de la détention par M. LEMARGUE d'un rottweiler qu'il sort sans muselière. Le fait sera signalé à la police municipale
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en vente des constructions situées sur les parcelles Ombre, d'où l'utilité d'avoir instauré une zone d'aménagement concertée.

Plus rien n'étant à délibérer Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,
Christian SEGUY.

La secrétaire de séance,
Sylvie PAMENE

